

QUELQUES MESURES PRISES :

- * la gestion de la formation est renforcée et décentralisée. Chaque secteur a nommé un nouveau coordonnateur de la formation liée à l'emploi pour toutes les catégories de personnel. Les centres de formation sectoriels sont renfloués. Les directions de la gestion du personnel pour chaque catégorie professionnelle seront responsables du perfectionnement professionnel et de la formation en vue des futures affectations. APF est en cours de réorganisation afin de fournir, à l'appui de ce processus, des conseils de spécialistes en formation et des services administratifs.
- * Les besoins de formation de tous les employés des missions sont actuellement répertoriés et incorporés aux plans de formation des secteurs.
- * Les travaux progressent dans le dossier de la création d'un nouveau centre ou institut de formation pour AECEC. Des études ont été amorcées afin de déterminer les éléments d'un programme d'enseignement. Les nouveaux FS-ID ont joué un rôle important dans ce dossier et ils ont fait part à ACB de leurs préoccupations et de leurs commentaires concernant les besoins de formation des nouvelles recrues du groupe FS. Leur contribution sert maintenant à étoffer la proposition.
- * Parallèlement, les catégories de l'administration et des services de soutien voient aussi leurs besoins de formation définis et actualisés, également en prévision du nouveau centre. Tout groupe désirant apporter des commentaires est invité à le faire.
- * Dave McCracken, ancien président de la Banff School of Advanced Management, travaille maintenant auprès de la direction de la formation à la mise sur pied du nouvel institut. L'objectif visé est de créer un centre à l'abri des compressions budgétaires et permettant à tous les employés du Ministère de suivre des cours de formation et de perfectionnement. L'institut permettra également de renforcer nos liens avec les autres ministères, les provinces et le secteur privé, en puisant dans les cours qu'ils offrent ou en les invitant à inscrire des étudiants à des cours ou des séminaires.
- * Un atelier destiné aux agents financiers ou à ceux qui assument des responsabilités financières a eu lieu du 29 octobre au 1^{er} novembre. C'est le premier atelier du genre à être offert au Ministère. Une cinquantaine de conseillers administratifs régionaux et de cadres supérieurs des missions ainsi que des employés de l'Administration centrale ont discuté de l'évolution de la gestion financière. Ils ont également été mis au fait des changements apportés à notre système de planification des ressources, à INFONNEL, au COSICS et de questions entourant l'Examen ministériel comme la délégation de pouvoirs.
- * Des cours de langues étrangères sont maintenant prévus et les ressources sont attribuées en fonction d'objectifs opérationnels à long terme. L'école de langues, qui dispense jusqu'à présent des cours de japonais, de mandarin et de russe, vient de déménager au Centre Asticou à Hull. L'école aura ainsi plus d'espace qu'à l'immeuble Pearson et pourra offrir plus de services.
- * Pour faire suite à l'accent mis sur la qualité de la gestion au Ministère, un programme de formation des cadres à neuf volets a été créé. Le premier volet est le colloque sur le leadership, conçu pour aider les cadres supérieurs dans le rôle critique qu'ils ont à jouer dans la transformation du Ministère. Tous les membres de la catégorie EX à l'Administration centrale et à l'étranger y auront participé d'ici la fin de 1992. Le premier de la série commence dès janvier. Les autres volets comprennent des cours dans les domaines suivants: gestion à Ottawa, gestion dans les missions, programmes d'orientation en gestion, gestion du changement, gestion des personnes, mise sur pied d'une équipe ainsi que divers autres colloques spécialisés en gestion. Tous les cadres du Ministère auront participé à ces colloques d'ici 1992. La première série commence en janvier.
- * Le nouveau catalogue des cours de formation sortira en novembre.

ET PLUS ENCORE :

- * La nouvelle politique d'emploi des conjoints vient d'être rendue publique. Ce n'est qu'un premier pas dans cette direction et le travail se poursuit.
- * Le nombre d'accords d'emploi réciproque facilitant l'accès des conjoints et des personnes à charge au marché du travail à l'étranger s'est accru de sorte que 50 % des missions en bénéficient maintenant. Le Ministère détient ainsi la palme du nombre d'accords de ce genre parmi les services extérieurs de tous les pays.
- * Le Ministère a invité les conjoints des employés en poste à l'étranger qui désirent devenir employés permutants à s'inscrire à l'examen de sélection d'agent au niveau d'entrée (groupe AS) ou à faire part de leur intérêt à APSR (groupe SCY/CR). Voir le télex APSR 0272 du 5 octobre 1990.
- * Les chefs de mission se verront déléguer plus de pouvoirs pour la classification, la rémunération et la gestion des relations de travail des employés recrutés sur place (ERP). Pour donner aux chefs de mission les outils et les compétences nécessaires pour mettre en application ces nouveaux pouvoirs, une brochette de mesures a été mise de l'avant :

- ainsi, de nouvelles normes de classification sont élaborées en ce moment et seront fournies aux chefs de mission. Ils disposeront en outre d'instructions détaillées et de nouveaux modules de formation sur la gestion des ERP pour aider les missions à réaliser des enquêtes sur les salaires et les avantages sociaux;
- des séminaires régionaux seront offerts à l'intention des agents qui travailleront en classification et en rémunération. Le premier de ces séminaires aura lieu avant la fin du présent exercice financier.
- * Hélène Simard-Andujar a été nommée coordonnatrice à temps plein du Programme de primes d'encouragement au Ministère. Si vous avez des suggestions ou des commentaires, n'hésitez pas à l'appeler à ABER, au 995-8753.
- * Tous les gestionnaires peuvent maintenant connaître les noms des employés non permutants intéressés par une nouvelle affectation ou nomination. S'adresser à APSP pour plus d'information à ce sujet.
- * La nouvelle direction devant renforcer et regrouper la gestion des employés permutants des catégories AS, SCY, CR et CM a été créée. Il s'agit de la Direction du personnel administratif permutant ou APV. Michael Fine a été nommé directeur intérimaire. Sa première priorité consistera à proposer un nouveau cycle d'appréciations et de promotions pour les employés permutants des catégories de l'administration et du soutien. Voir le télex APV3405 du 22 octobre 1990.
- * Les formulaires d'appréciation des employés SCY permutants ont été simplifiés et la nouvelle version est en ce moment chez l'imprimeur. Voir le télex ABC0207 du 26 octobre 1990.
- * Une nouvelle politique sur les affectations uniques pour les employés non permutants est en cours de préparation. La politique contiendra aussi une nouvelle approche à l'égard des affectations qui permettra et favorisera la permutation de ces employés à l'Administration centrale afin de multiplier leurs chances d'acquérir une expérience variée et d'améliorer les possibilités de perfectionnement professionnel (plusieurs d'entre vous ont fait cette suggestion dans la boîte à idées).
- * Un nouveau bureau a été créé pour le Programme d'équité en matière d'emploi; il fait partie de la Direction de l'équité en matière d'emploi, de la dotation et de la classification (APS). Ce service prévoit offrir une séance d'information sur la discrimination en milieu de travail à tous les agents du personnel le 6 novembre prochain. Par ailleurs, il recevra de l'imprimeur son tout nouveau logo le 2 novembre. Ne manquez pas les prochains communiqués sur le Programme d'équité en matière d'emploi dans lesquels les services offerts par le nouveau bureau seront annoncés. Pour de plus amples renseignements, vous pouvez communiquer avec Marlène Picard au 992-0365.
- * Gary Harman, ex-ambassadeur à Damas, a été nommé ombudsman du Ministère. Un seul autre ministère possède un tel poste au gouvernement. M. Harman peut être joint au 996-0907. Nous vous reparlerons de cette nouvelle fonction.

À QUI LE TOUR DE DÉMÉNAGER ?

- * En prévision de Séville 1992, la Direction des expositions internationales emménagera dans de plus grands locaux au 12^e étage de la tour A à Place Vanier.

RÉAMÉNAGEMENT DES EFFECTIFS

En juin dernier, les Sous-ministres ont fait part de l'engagement du Ministère de réduire au minimum l'incidence des réductions de postes sur les employés. À ce jour, aucun employé n'a été mis à pied et un peu plus d'une centaine sont partis de leur propre gré moyennant paiement de l'indemnité d'excédentaire. Il n'a pas été possible d'agréer à toutes les demandes de versement de cette indemnité à cause des besoins opérationnels, des critères d'admissibilité établis par le Conseil du Trésor et du fait qu'il y avait peu de postes abolis dans certains groupes et à certains niveaux. Plusieurs employés non permutants dont les postes ont été abolis, mais qui désiraient poursuivre leur carrière au sein du Ministère, ont depuis accepté un autre poste. Il reste moins de dix employés touchés et encore disponibles, et un nouvel emploi devrait pouvoir être trouvé pour chacun d'entre eux. Le Ministère essaie d'obtenir auprès du Conseil du Trésor la permission de procéder de la même façon aux prochaines réductions de postes.

AUTRES NOUVELLES DE LA MISE À JOUR

- * Le Conseil de gestion des programmes (alias les Sous-ministres) se réunit maintenant chaque semaine pour faire le point sur la question des ressources. À sa réunion du 18 octobre, il s'est penché sur les nombreux besoins de ressources amenés par la mise en oeuvre de l'Examen ministériel (par exemple, la création du nouveau Bureau de gestion des visites, du Service de la correspondance, de OFB et de l'ombudsman du Ministère, les besoins accrus du Secteur du personnel, les déménagements, etc.). Selon le nouveau régime, toutes les demandes de ressources sont étudiées par les sous-ministres; ainsi, toutes les priorités du Ministère sont prises en compte et les décisions font partie d'une approche stratégique pour contrer les pressions.

Selon cette approche, toutes les nouvelles initiatives ministérielles, et surtout celles qui nécessitent une présentation au Cabinet et aux organismes centraux, doivent dorénavant être soumises au CGP avant que des discussions aient lieu à l'extérieur du Ministère. Cela évitera de devoir «soudainement» changer des politiques ou trouver des ressources.